

BUREAU DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 5 décembre 2014 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 8, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le vendredi 28 novembre 2014.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. BAILLY, Vice-président, délégué titulaire de Vaujours,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

M. CAMBON, Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Est Ensemble,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. MAGE, délégué titulaire de Villemomble,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées :

✓ PROGRAMMES

- dans le cadre de la rénovation de la station de pompage principale du site de Montreuil, en **a approuvé** le programme n° 2015150 pour un montant de 6,9 M€ H.T. (valeur décembre 2014); **a autorisé** la dévolution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de deux marchés subséquents issus de l'accord-cadre n° 2014-08 lot n°2 « ouvrages de relèvement et de stockage », notifié le 21 mars 2014 à la société SAFEGE, la signature de ces marchés et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a autorisé** le lancement de consultations dans le cadre d'appels d'offres, de marchés négociés ou de marchés à procédures adaptées ou le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires; **a autorisé** la signature des bons de commande correspondants; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme et tous actes et documents se rapportant à ce dossier; **a autorisé** la passation et la signature des conventions de raccordement aux réseaux, et des actes correspondants; **a approuvé** la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** le programme n° 2014206 STRE relatif au renouvellement du DN 800 mm « Puteaux-Neuilly », biefs 080-20-16, 21, 26 et 31 sur 1965 mètres, pour un montant de 6 781 500 € H.T. (valeur juillet 2014), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées; **a autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre lot n°3 : canalisations de transport (accord-cadre n°2014/01 notifié le 21 mars 2014), pour confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation à SAFEGE, pour un montant plafonné à 340 000 € H.T.; **a autorisé** le recours aux marchés existants et à venir, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé, de levés topographiques, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques, pour des travaux d'investigations complémentaires de sondage et de reconnaissance de réseaux, pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, pour des prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles, pour des prestations de contrôle sanitaire et autres études complémentaires, pour la fourniture de robinets vannes; **a autorisé** la signature des bons de commande correspondants ainsi que de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a approuvé** la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** la convention-cadre bipartite entre la RATP, aménageur, et le SEDIF, réglant les modalités de planification financières et administratives de l'ensemble des prestations nécessaires aux modifications du réseau d'eau potable du SEDIF afin de permettre la réalisation du projet de prolongement de la ligne de métro n°11 de Mairie des Lilas à Rosny-Bois-Perrier et en **a autorisé** la signature ainsi que de tous actes et documents se rapportant à cette affaire,

- **a autorisé** la participation du SEDIF à l'étude sur les consommations d'eau menée par l'ASTEE, pour un montant maximum de 15.000 € T.T.C (soit 12 500 € H.T.), et la signature de la convention définissant les modalités juridiques de réalisation de l'étude et le versement de la subvention correspondante.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le